



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2010

DOSSIER N° 11 :
MODIFICATION DU REGLEMENT IN
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 6 Juillet 2010

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAUDEAU, M. PASCAL, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME MADELMONT, MME BORDES, M. Michel VINCENT, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX

Excusés avec procuration : M. VALLEIX (à M. QUANCARD) pour le dossier N° 3, M. FARGEON (à MME LECLAIRE), MME TRAORE (à MME CAZAURANG), MME BEGARDES (à MME BORDES), MME ROCHARD (à M. PRIKHODKO)

Absent :

Secrétaire : M. JALABERT

**DOSSIER N° 11 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RAPPORTEUR : M LE MAIRE

Par une correspondance reçue en Mairie le 18 mars 2010, Bruno ASSERAY, Fabien BARRIER, Isabelle DESON, Luc PASCAL et Véronique de PONCHEVILLE, Conseillers Municipaux du Bouscat, ont sollicité l'attribution de certains moyens dont peuvent bénéficier les élus d'opposition

L'assemblée délibérante, prenant acte de la création de ce groupe autonome d'opposition, doit en conséquence se prononcer sur une modification de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil Municipal, adopté par délibération en date du 23 septembre 2008

En application de l'article L. 2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un espace est en effet réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les modalités d'application de cette disposition et de modifier l'article 5 du règlement intérieur comme suit :

5. Expression des groupes municipaux

Un espace d'expression est réservé aux groupes composant le Conseil Municipal dans le bulletin d'information générale de la commune, dénommé « Le Bouscat Magazine », dont la périodicité est de quatre numéros par an. Les thèmes abordés dans cet espace d'expression devront correspondre à un intérêt communal et à une compétence du Conseil Municipal.

Une page de ce journal d'informations municipales est réservée à l'expression des groupes municipaux selon la répartition proposée ci-après :

- Groupe majoritaire - Patrick BOBET (liste Avançons Ensemble – Avançons Encore Pour Le Bouscat) : 54 % de la page
- Groupe de la Gauche Unie - Michel VINCENT (Liste Changeons Le Bouscat) : 35 % de la page
- Groupe Bousc'Avenir : 11 % de la page

MM. ABRIOUX, PRIKHODKO et MME BORDES ne prennent pas part au vote

Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :

25 voix POUR

5 voix CONTRE (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, M. PASCAL, MME DESON, M. BARRIER)

Fait et délibéré le 6 Juillet 2010

LE MAIRE,



Patrick BOBET